



## REGLEMENT PARTICULIER

# 2<sup>ème</sup> EDITION RALLYE BLIGNY-SUR-OUUCHE

9&10 MAI 2025

### PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : 27 Février 2025

Ouverture des engagements : 27 Février 2025

Clôture des engagements : 28 avril 2025, les chèques ne seront remis en banque que dans la semaine suivant le rallye.

Parution du carnet d'itinéraire : 30 avril 2025

Dates et heures des reconnaissances : 3 et 4 Mai 2025 de 9h00 à 18h00, jeudi 8 Mai de 9h00 à 18h00, vendredi 9 Mai de 8h00 à 16h00.

Séance d'essai : Vendredi 9 Mai 2025 de 13h00 à 17h00

Vérifications administratives le : 9 Mai 2025 de 12h30 à 17h30 Lieu : Cabane du boudrome de Bligny Sur Ouche (idem 2024) coordonnée GPS : 47.108393, 4.659354.

Vérifications techniques le : 9 Mai 2025 de 13h00 à 18h00 à la déchetterie de Bligny Sur Ouche coordonnées GPS 47.1059544, 4.6564379.

**ATTENTION, POUR LES PERSONNES INSCRITES AU SHAKEDOWN, LES VÉRIFICATIONS ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUE DÉMARRONS 30 MINUTES AVANT. UNE FILE SPÉCIALE POUR LES ÉQUIPAGES QUI PARTICIPERONT AU SHAKEDOWN SERA ÉGALEMENT MISE EN PLACE POUR LES VÉRIFICATIONS ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUE.**

Heure de mise en place du parc de départ le : vendredi 9 mai : 12h45 Lieu : PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE À LA MAIRIE A BLIGNY SUR OUCHE.

1<sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportifs le : vendredi 9 mai, 17h Lieu : salle mairie de Bligny/Ouche

Publication des équipages admis au départ le : vendredi 9 mai, 19h Lieu : salle mairie de Bligny/Ouche

Publication des heures et ordres de départ le : vendredi 9 mai, 19h Lieu : salle mairie de Bligny/Ouche

Départ de la 1<sup>ère</sup> étape, 1<sup>er</sup> moderne : PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE A DE LA MAIRIE A BLIGNY SUR OUCHE à 20h15.

Arrivée de la 1<sup>ère</sup> étape, 1<sup>er</sup> moderne : PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE A DE LA MAIRIE A BLIGNY SUR OUCHE à partir de 21h58

Publication des résultats de la 1<sup>ère</sup> étape et ordre de départ de la 2<sup>ème</sup> étape : vendredi 9 mai, 30 mn après l'arrivée du dernier concurrent PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE A DE LA MAIRIE A BLIGNY SUR OUCHE

Départ de la 2<sup>ème</sup> étape, 1<sup>er</sup> moderne : PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE A DE LA MAIRIE A BLIGNY SUR OUCHE à 9h15.

Arrivée de la 2<sup>ème</sup> étape, 1<sup>er</sup> moderne : PLACE DE L'HÔTEL DE VILLE A DE LA MAIRIE A BLIGNY SUR OUCHE à partir de 18h34.

Vérification finale : le 10 Mai 2025 au garage GERBENNE (EUROREPAR) 3 route d'Arnay à Bligny sur Ouche

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

Publication des résultats du rallye le : samedi 10 Mai 2025, 30 minutes après l'arrivée de la dernière voiture.

Remise des prix le : 10 mai 2024 à l'issue de la publication des résultats définitifs place de l'hôtel de ville à 21360 Bligny sur Ouche.

## ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Prenoï - Bourgogne organise le Rallye de BLIGNY SUR OUCHE 2025 en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile (en attente) le (en attente) sous le numéro ..... et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro ..... en date du .....

### *Comité d'Organisation*

Présidents d'honneur : Monsieur le maire de Bligny sur Ouche, Messieurs les maires des communes traversées par les épreuves chronométrées.

Président : Monsieur Vincent Martin.

Membres : Mesdames Sabrina Barbier, Chantal Normand, Marie Trinquesse, Martine Malgras.

Messieurs : Patrick Oudet, Thibault Modet, Ghislain Barbier. Philippe Soucelier, Camille Trinquesse, Pierre Godot, Richard Simon, Benoit Bruchard.

### Secrétariat du Rallye :

GBSPORT RACING 2 Rue du Champ muraille hameau de Buisson 21360 Thorey sur Ouche.

Permanence du Rallye : Mairie de Bligny sur Ouche place de l'hôtel de ville.

### *Organisateur technique*

Nom : GBSPORT RACING Monsieur Ghislain Barbier

Adresse : 2 rue du champ muraille, 21360 THOREY SUR OUCHE

**Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1<sup>er</sup> des prescriptions générales édictées par la FFSA.**

### 1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs  
Commissaires Sportifs (au nombre de 2)

Directeur de Course

Directeurs de Course Adjointes

Directeur au parcs assistance

Directeurs de Course délégués à l'ES1/3/5/7

Directeurs de Course délégués à l'ES2/4/6/8

Chauffeur véhicule tricolore :

Directeur de Course tricolore :

Chauffeur véhicule autorité

Directeur de Course autorité

Chauffeur damier

Directeur de course Damier

Info sono :

Commissaire Technique responsable

Commissaires Techniques :

Commissaire technique stagiaire

Médecin ES 1/3/5/7

Médecin ES 2/4/6/8

Chargés des relations avec les concurrents

Chargé des relations avec la presse

Chronométrateurs

Juges de faits

Speaker

ES :1/3/5/7

Directeur

Directeur d'ES Adjoint

Chronométrateur départ

Chronométrateur arrivée

ES :2/4/6/8

Directeur

Directeur d'ES Adjoint

Chronométrateur départ

Chronométrateur arrivée

Classement :

Séance d'essais :

Directeur

Directeur Adjoint

Madame Josiane Charleux Licence n°04 03 - 9434

Madame Maryse Dorey Licence N° 04 45 - 3123

Monsieur Bernard Soufflet Licence n°04 03 - 18577.

Monsieur Christian Hamon. Licence n°04 08 - 29685

Monsieur Philippe Dréau Licence n°04 20 - 2281

Monsieur Gérard Pora Licence : 04 45 - 57091

Monsieur Thierry Morel Licence n°14 42 - 4906

Monsieur Pascal Nombrot Licence n° 04 02 - 182228

Monsieur Gilles Foutelet

Monsieur Hubert Benoit Licence : 04 11 - 3617

Monsieur Pierre Godot Licence : 04 02 - 23434

Monsieur Pierre Guélaud Licence : 04 02 - 15125

Monsieur Richard Simon Licence : 04 02 - 309458

Madame Brigitte Dréau Licence : 04 20 - 2282

Madame Malgras Martine et Monsieur Lamboley

M. Bullier Serge Licence 04 09 - 19678

M. Gerard Jean François Licence 04 08 - 136207

M. Jean-Louis Reverchon Licence : 04 21- 6835

M. Jean Luc Laplanche Licence : 04 04 – 19578

M. Derché Denis Licence : 04 14 - 33547

M. Catelin Arnaud Licence : 04 08 - 353737

Dr. Ramdane AOUNI

Dr. VOINEA Vicentiu

Monsieur Brottier Jean Paul Licence : 04 08 - 13533

Madame Reverchon Martine licence : 04 09 – 14505

Monsieur Claude Ducoudray

LC Chrono

Monsieur Camille Trinquesse Licence : 04 03-3175

Monsieur Claude Ducoudray

M. PIGENET Jean Michel Licence : 04 45 - 37172

M LEPLAT Laurent Licence : 04 45 - 148301

Mme FAIVRE Sylvie Licence : 04 21- 11039

Mme Thiery Nathalie Licence : 03 08 - 342012

M. LEPEULE Jacky Licence : 04 11 - 13663

M. OLIVAIN Jacky Licence : 03 24 - 3272

M. Germain Christian Licence : 03 05 - 12893

Mme Sabine Jedrek Licence : 04 09 - 317059

LC Chrono

M. Robert Bott Licence : 04 02 -302406

M. Gérard Pora Licence : 04 45 - 57091

Commissaires Techniques

M. Bullier Serge Licence : 04 09 - 19678

M. Gerard Jean François Licence : 04 08 - 136207

Responsable vérifications administratives

Mme Dréau Brigitte Licence : 04 20 – 2282

### **1.2P. ELIGIBILITÉ**

Le Rallye National de BLIGNY SUR OUCHE du 9 et 10 mai 2025 compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes 2025 (coef. 3)
- Les différents Challenges Bourgogne Franche-Comté 2025

## **ARTICLE 2P. ASSURANCES**

Conforme au règlement standard FFSA CONSULTABLE ICI :

[https://backoffice.ffsa.org/documents/677fb4e886f47\\_43-01.1-Reglement-standard-des-rallyes-2025.pdf](https://backoffice.ffsa.org/documents/677fb4e886f47_43-01.1-Reglement-standard-des-rallyes-2025.pdf)

## **ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES**

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### **3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS**

**3.1.5P.** Toute personne qui désire participer au rallye NATIONAL DE BLIGNY SUR OUCHE 2025 doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi avant le 28 avril 2025) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée,

GBSport Racing : 2 rue du Champ Muraille 21360 Thorey sur Ouche

**Les chèques doivent être libellés à l'ordre de : SPORTS PLUS**

**3.1.10P.** Le nombre des engagés est fixé à 130 voitures maximum et 10 véhicules démos.

Les démos partent avant le rallye moderne.

**3.1.11.1P.** Les droits d'engagement intégrant les 5€ du challenge commissaire sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : 490 €
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 980 €
- Avec la publicité facultative des organisateurs, pour tout équipage dont les 2 membres sont de l'ASA organisatrice : 460 €
- Pour tout engagement envoyé avant le 10 AVRIL 2025 : 460€
- Les chèques ne seront pas encaissés avant le lundi suivant le rallye.
- Les chèques doivent être libellés à l'ordre de : **SPORTS PLUS**

**3.1.12P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. Les engagements reçus sans le chèque correspondant seront mis sur une liste d'attente et ne seront pris définitivement en compte qu'à réception du chèque. FORFAIT : Tout concurrent ayant déclaré son forfait par écrit (mail ou lettre recommandée) avant le vendredi 2 MAI 2024 à minuit sera intégralement remboursé. Au-delà une compensation financière pourra être retenue.

**3.1.13P.** Les démos partiront avant le rallye moderne.

## **ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS**

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### **4.3P. ASSISTANCE**

L'assistance sera autorisée dans le village de Bligny Sur Ouche, des zones conseillées seront mentionnées sur une carte qui sera dans les documents fournis pour le rallye. Merci de ne pas gêner la circulation dans le village et de ne pas vous mettre sur des propriétés privées sans en avoir l'accord du propriétaire. La sortie de parc fermé fait office d'entrée de parc d'assistance.

**Compte tenu de la place limitée, aucune remorque ne sera admise dans les zones d'assistance décrites ci-dessus.** Un parc spécifique obligatoire pour les remorques est prévu par l'organisateur et est situé dans au camping de Bligny Sur Ouche.

Pour la bonne organisation du parc d'assistance, les concurrents seront invités à prévenir l'organisateur de dispositions particulières (regroupement de plusieurs concurrents, poids-lourds, ...) qui leurs seraient nécessaires et feront alors l'objet d'un examen particulier. Les concurrents doivent emporter leurs déchets et laisser leur emplacement propre.

Les extincteurs installés conformément à la liste N°16 et N°52 devront être obligatoirement dégoupillés et/ou armés à partir de la sortie des vérifications techniques et jusqu'à l'ouverture du parc fermé final à la fin du rallye. Des pénalités seront appliquées en cas de manquement à cette règle.

La bonne observation de ces prescriptions sera vérifiée par les commissaires techniques et/ou les juges de faits et toute infraction fera l'objet d'une pénalité du Collège des Commissaires Sportifs pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

## ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITÉ

### 5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### 5.2P PUBLICITÉ

La publicité obligatoire et la publicité facultative rachetable seront précisées par un additif au règlement particulier.

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

### 6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye NATIONAL DE BLIGNY SUR OUCHE représente un parcours de 165,2 km.

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.

Il comporte 8 épreuves spéciales d'une longueur totale de 97,2 km.

Les 2 épreuves spéciales sont :

**"La GWASH" → "COLOMBIER - PAINBLANC" 13.1 km**

**"La NINO" → "PASQUIER - AUXANT" 11.2 km**

### 6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3 par ES

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes : le 3 et 4 Mai 2025 de 9h00 à 18h00, jeudi 8 Mai de 9h00 à 18h00, vendredi 9 Mai de 8h00 à 16h00.

**ATTENTION :** 8 villages sont traversés, aussi pour la pérennité de l'épreuve dans ces traversées de villages, il convient d'être particulièrement prudent tout en respectant le code de la route ! Des contrôles seront effectués y compris par la gendarmerie, tout manquement à ces consignes entraînera des pénalités voire le refus d'engagement.

#### 6.1.4 Voitures de démonstration :

Après accord de la personne désignée par la FFSA, le 2<sup>ème</sup> Rallye national de Bligny sur Ouche intègrera des voitures de démonstration qui évolueront avant le rallye moderne.

Il est prévu pour roulage 10 véhicules de démonstration, espacés toutes les 30 secondes, non chronométrés, sans toutefois dénaturer l'esprit du rallye.

Les dépassements sont formellement interdits. L'équipement des pilotes devra être conforme aux normes en vigueur au jour du rallye. Les reconnaissances et les prises de note sont interdites, ne pourront être admises que des voitures éligibles dans la discipline rallye et les équipages devront être en possession de licences concurrent-conducteur correspondant aux licences autorisées dans le rallye de support. Il est également possible de souscrire un titre de participation TPRLR.

Le Directeur de Course pourra fixer une moyenne à sa discrétion, en l'absence d'un temps de référence d'un VHRS.

Les Droits d'engagements pour les véhicules de démonstration sont : 250 € avec la publicité de l'organisateur.

#### **6.1.4P Démonstration :**

Conforme à l'article 6.1.4 du Règlement standard des rallyes 2025

Afin de vérifier la conformité administrative et technique le passage aux vérifications est obligatoire.

Le casque doit avoir bénéficié d'une homologation FIA ou norme CE

## **ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE**

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.*

### **7.5 Séance d'essai.**

Une séance d'essai sera organisée le vendredi 9 Mai 2025 entre 13h00 et 17h00 (2.6 km en condition de course + 4.6 km de routier pour le retour).

Seuls les membres d'un équipage régulièrement engagé au rallye pourront y participer. Cette séance d'essai ne pourra avoir lieu que si au moins 15 équipages s'y inscrivent. La participation financière pour cette séance sera de 90 €. La demande de participation à cette séance d'essai devra obligatoirement être notifiée sur la demande d'engagement et être accompagnée du chèque correspondant (au même ordre que l'engagement du rallye). Au départ de la séance d'essai, un commissaire technique sera chargé des vérifications techniques, ainsi à l'issue de cette séance d'essai.

Lors du rallye, en dehors des ES ou de la séance d'essai, tout mouvement anormal de la voiture sur la chaussée, qu'il soit latéral ou longitudinal est strictement interdit, qu'il s'agisse de chauffe des pneumatiques, de frein ou pour toute autre raison. Les traces laissées par la chauffe des pneumatiques impactent fortement les futures demandes de passages auprès des municipalités et compliquent le travail des organisateurs, merci de votre compréhension.

## **ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL**

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.*

## **ARTICLE 9P. CLASSEMENTS**

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.*

## **ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES**

*Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.*

Les prix sont répartis de la façon suivante :

Par temps de classe à la spéciale, cumulable. En cas de spéciale neutralisée, annulée, ou non disputée, aucune prime ne sera attribuée **SUR LA DITE SPÉCIALE POUR LES PERSONNES CONCERNÉES (même en cas d'attribution de temps forfaitaire).**

Les concurrents doivent impérativement figurer dans le classement final pour bénéficier de leurs primes. Dans le cas où un concurrent repart en « nouveau départ » et qu'il se voit apparaître sur le classement définitif, il pourra donc bénéficier de ces primes. Les primes seront envoyées par chèque la semaine qui suit le rallye.

<b>ATTENTION, PRIME PAR SPÉCIALE, À MULTIPLIER PAR 8 AVEC VOS TEMPS DE CLASSE POUR AVOIR LA PRIME TOTALE</b>													
<b>NOMBRE DE PARTANT(S) PAR CLASSE</b>	<b>1er temps</b>	<i>SI 8X 1er</i>	<b>2ème temps</b>	<i>SI 8X 2ème</i>	<b>3ème temps</b>	<i>SI 8X 3ème</i>	<b>4ème temps</b>	<i>SI 8X 4ème</i>	<b>5ème temps</b>	<i>SI 8X 5ème</i>	<b>6ème temps</b>	<i>SI 8X 6ème</i>	<b>PRIME TOTALE PAR CLASSE</b>
<i>DE 1 À 3 PARTANTS</i>	<b>30€</b>	240€	<b>0€</b>	0€	<b>0€</b>	0€	<b>X</b>	X	<b>X</b>	X	<b>X</b>	X	<b>240€</b>
<i>DE 4 À 6 PARTANTS</i>	<b>60€</b>	480€	<b>30€</b>	240€	<b>0€</b>	0€	<b>0€</b>	0€	<b>0€</b>	0€	<b>0€</b>	0€	<b>720€</b>
<i>DE 7 À 11 PARTANTS</i>	<b>120€</b>	960€	<b>90€</b>	720€	<b>60€</b>	480€	<b>45€</b>	360€	<b>0€</b>	0€	<b>0€</b>	0€	<b>2 520€</b>
<i>A PARTIR DE 12 PARTANTS</i>	<b>150€</b>	1 200€	<b>120€</b>	960€	<b>90€</b>	720€	<b>60€</b>	480€	<b>45€</b>	360€	<b>30€</b>	240€	<b>3 960€</b>
<i>SCRATCH</i>	<b>80€</b>	640€	<b>50€</b>	400€	<b>30€</b>	240€	<b>0€</b>	0€	<b>0€</b>	0€	<b>0€</b>	0€	<b>1 280€</b>

**EXEMPLE :** Pour un équipage dans une classe de 5 partants et qui repart en Rallye2 le 2ème jour :

	<i>ES1</i>	<i>ES2</i>	<i>ES3</i>	<i>ES4</i>	<i>ES5</i>	<i>ES6</i>	<i>ES7</i>	<i>ES8</i>	<i>Total</i>
<i>Classement</i>	1er	ABD	2eme	4eme	1er	1er	3eme	3eme	
<i>Prime</i>	60€	0€	30€	0€	60€	60€	0€	0€	<b>210€</b>

\*